



CODE CANADIEN DE SÉCURITÉ

CODE CANADIEN DE SÉCURITÉ

Le Code canadien de sécurité est constitué d'un ensemble de seize normes élaborées conjointement par les administrations membres du CCATM et l'industrie du transport routier pour promouvoir la sécurité routière et le transport efficace et sûr de personnes et de marchandises au Canada.

Vers la fin des années 1980, la déréglementation des transports pousse les administrations canadiennes à se concerter pour encadrer efficacement le transport routier dans l'ensemble du pays. En 1987, les ministres responsables des transports et de la sécurité routière signent le protocole d'entente pour la mise en œuvre du Code canadien de sécurité dans l'optique de promouvoir la sécurité routière, de favoriser l'efficacité de l'industrie du transport routier et d'établir des normes de sécurité uniformes partout au Canada.

Le Code canadien de sécurité s'adresse aux administrateurs de parcs de véhicules commerciaux, comme les camions, les autocars et les poids lourds, pour qui il établit les normes minimales de sécurité dans le transport routier de passagers et de marchandises.

Ces normes sont actualisées périodiquement pour suivre l'évolution des enjeux de sécurité routière, en particulier des règlements applicables aux camions et aux autocars.

Le Code canadien de sécurité est la pierre angulaire du cadre réglementaire des provinces et des territoires, ses normes étant soit intégrées par renvoi dans les textes de loi, soit reflétées dans ceux-ci.

Au Canada, les règlements régissant les transporteurs routiers sont basés sur les normes du **Code canadien de sécurité**.

Chaque administration se fonde sur cet ensemble de seize normes pour élaborer ses mesures législatives, réglementaires et administratives et encadrer les activités :

- du conducteur,
- du véhicule,
- du transporteur.



NORMES DU CODE CANADIEN DE SÉCURITÉ

1. Principe du permis de conduire unique
2. Épreuves théoriques et tests sur route (conducteurs)
3. Programme de formation des examinateurs de conducteurs
4. Système de classification des permis de conduire
5. Normes et procédures d'autoaccréditation
6. Normes médicales pour les conducteurs
7. Profils des conducteurs et des transporteurs
8. Suspension temporaire
9. Heures de service des conducteurs de véhicules utilitaires
10. Arrimage des cargaisons
11. Entretien et inspection périodique des véhicules
12. Inspection sur route de l'ASVC
13. Ronde de sécurité journalière
14. Cote de sécurité
15. Vérification en entreprise
16. Formation pour conducteur de véhicule commercial débutant, classe 1

MESSAGES CLÉS

- Au Canada, les règlements qui régissent les véhicules commerciaux, les chauffeurs et les transporteurs routiers se fondent sur les normes du Code canadien de sécurité.
- Ces normes demeurent d'importants instruments de politique publique pour la promotion de la sécurité routière et du transport efficace et sûr de personnes et de marchandises au Canada.
- Les représentants des administrations canadiennes qui siègent au CCATM évaluent continuellement les normes du Code canadien de sécurité et consultent l'industrie. Le CCATM se donne ainsi les moyens de préserver la pertinence de ces normes et de les adapter aux nouveaux enjeux afin que le régime réglementaire canadien continue de promouvoir la sécurité routière.



Sécurité des véhicules commerciaux

Le Code canadien de sécurité établit une série de critères de sécurité dans les trois normes ci-dessous :

7. Profils des conducteurs et des transporteurs
14. Cote de sécurité
15. Vérification en entreprise

Ces normes fournissent aux administrations les cotes de sécurité et le cadre administratif dont elles ont besoin pour évaluer le niveau de sécurité des transporteurs en activité sur leur territoire.

RÔLE DU CCATM

Le CCATM et ses membres actualisent le Code canadien de sécurité suivant le protocole d'entente conclu avec le Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière.

Ces normes sont révisées périodiquement pour demeurer pertinentes et continuer de promouvoir la sécurité routière et le transport efficace et sûr de personnes et de marchandises au Canada. Dans le cadre de ce processus de révision, le CCATM et les administrations membres travaillent en comités et collaborent avec l'industrie.